



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Référence :

Affaire suivie par : Ghislaine DOSSOU – Gaëlle  
HAUTECOUVREURE  
tél : 03 83 91 40 76 – service : 03 83 91 40 40  
ddt-espace-rural@meurthe-et-moselle.gouv.fr

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le **09 AOÛT 2023**

Le président de la CDPENAF

à

Monsieur le Président  
Communauté de communes Meurthe  
Mortagne Moselle  
56 avenue Semard  
54360 BLANVILLE-SUR L'EAU

CC Meurthe Mortagne Moselle	
N° réf.	1904
COURRIER ARRIVE LE	
17 AOÛT 2023	
Élus	
Agents	

Objet : Avis CDPENAF sur le projet d'élaboration du PLU de Damelevières

Monsieur le Président,

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), lors de sa réunion du 13 juillet 2023, a examiné le dossier de révision du PLU de Damelevières

Après discussion les membres de la commission émettent un avis favorable au projet avec les réserves suivantes :

- le projet de la commune de présente pas de diminution satisfaisante de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers,
- il conviendra de classer la zone 1AU « Les petites Fontaines » en zone 2AU,
- une attention devra être portée sur la mobilisation de la vacance de logements et des dents creuses,
- en zone 1AU, il conviendra de mettre en place une bande tampon par rapport aux surfaces cultivées,
- au regard de la pression foncière sur la commune, la densité prévue en zone 1AU doit être augmentée,
- la création de la zone NI est à porter à l'échelle intercommunale, avec une réflexion à mener sur les équipements existants sur la commune et les terrains éventuellement disponibles sur les communes voisines,
- En zone Nj, la possibilité de construire des extensions à l'habitation doit être retirée,
- En zone N, dans le règlement, il est préconisé que la surface de plancher soit remplacée par la surface d'emprise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueux hommages.

Le président de la CDPENAF,  
Pour le préfet, par délégation,  
La directrice départementale adjointe,

Isabelle LOREAUX

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n°60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00

**De:** HAUTECOUCOURETURE Gaelle - DDT 54/ABER/NERF  
<gaelle.hautecouverture@meurthe-et-moselle.gouv.fr>  
**Envoyé:** jeudi 10 août 2023 14:52  
**À:** secretariat@cc3m.fr  
**Objet:** Avis de la CDPENAF du 13 juillet 2023  
**Pièces jointes:** 202307\_Avis\_CDPENAF\_PLU\_Damelevieres.pdf

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du **13 juillet 2023**, concernant le dossier de révision du PLU de la commune de DAMELEVIÈRES.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le secrétariat de la CDPENAF,  
[ddt-espace-rural@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-espace-rural@meurthe-et-moselle.gouv.fr)  
03 83 91 40 34 - 03 83 91 40 40.